

# COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 n°02/2019

*Convocation du 14 janvier 2019*

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, se rassemble en séance ordinaire sous sa présidence.

Présents :

Mme MICHEL, M<sup>me</sup> MAURICE, Mr. CASTELLO, M<sup>me</sup> GENGENBACHER, Mr BRUCKER, Mr HARAUX, Mme MERLIER.

Absent(s) excusé(s) :

Mme FIEVET a donné procuration à Mr CASTELLO, Mr WINGERT-DESUERT a donné procuration à Mme MAURICE, Mr ROHRMANN a donné procuration à Mme MICHEL, Mme HIRSCH a donné procuration à

Absents non excusé(s):

Secrétaire de séance : Madame Lauriane GROSSE

---

### Ordre du jour

1. Compte Administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2018
  2. Taux d'imposition 2019 des taxes directes locales
  3. Budget primitif 2019
  4. URM
  5. Divers
- 

### DCM n° 01/02/2019

### **Compte Administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2018**

Madame Le Maire, nomme à la présidence de l'assemblée Madame Sylvie MAURICE, 1er adjoint puis vérifie les comptes de l'exercice 2018 concernant le budget communal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	443 135,74 €
<b>DEPENSES</b>	362 511,32 €
<b>Résultat reporté excédent</b>	295 682,65€
<b>Soit un résultat excédent</b>	376 307,07€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	10 725,34 €
<b>DEPENSES</b>	101 148,74 €
<b>Résultat reporté excédent</b>	52 173,06€
<b>Soit un résultat déficit</b>	- 38 250,33€

# COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 n°02/2019

RESTE A REALISER INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES</b>	0€
<b>DEPENSES</b>	2 761,00 €

**SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,  
UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE 335 295,74€**

Décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix pour (le maire s'est retiré le temps du vote), d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

-En report à nouveau ( ligne 002), la somme de 376 307,07€.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

### DCM n° 02/02/2019

#### **Taux d'imposition 2019 des taxes locales directes**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2019 et rappelle les taux de l'année précédente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de ne pas faire d'augmentation cette année.

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière (bâti) de l'année 2019 restent identiques à l'année 2018, à savoir :

- taxe d'habitation : 14.74%

- taxe foncière (bâti) : 14.64 %

Le taux de la taxe foncière non bâti reste inchangé, à savoir :

- taxe foncière (non bâti) : 69.18 %

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

### DCM n° 03/03/2019

#### **Budget primitif 2019**

Après examen du budget primitif section principale et l'avoir étudié chapitre par chapitre en section de fonctionnement puis article par article en section d'investissement, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité des voix :

# COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 n°02/2019

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	737 564,73€
Recettes	737 564,73€

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	359 121,34€
Recettes	359 121,34€

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Tous les membres présents ont signé le registre des délibérations.

### **DCM n° 04/03/2019**

#### **URM**

Madame Le Maire informe les membres du conseil Municipal de l'extension des réseaux pour le projet « Clos Du Verger ».

1 Devis a été fait auprès de « URM », pour un projet d'alimentation en basse tension d'un lotissement pour un montant de 7 218,97 HT soit 8 662,76 TTC

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents.

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Pour extrait certifié conforme,  
Pournoy-la-Chétive, le 21/01/2019

**Le Maire, Martine MICHEL**